



**HAL**  
open science

## **S.P.O.R.T - Sports, performance, organisations, responsabilités, territoires**

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. S.P.O.R.T - Sports, performance, organisations, responsabilités, territoires. 2011, Université Aix-Marseille 2. hceres-02030509

**HAL Id: hceres-02030509**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030509v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur  
l'unité :

S.P.O.R.T.

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université de la Méditerranée

Février 2011



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

## Rapport de l'AERES sur l'unité :

S.P.O.R.T.

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université de la Méditerranée

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des unités  
de recherche

Le Directeur

**Pierre Glorieux**

Février 2011



# Unité

Nom de l'unité : S.P.O.R.T

Label demandé : Equipe d'accueil

N° si renouvellement :

Nom du directeur : M. Laurent GRELOT

## Membres du comité d'experts

Président :

M. Vincent NOUGIER, Université Grenoble 1, représentant le CNU

Experts :

M. Emmanuel BAYLE, Université Lyon 3

M. Gary TRIBOU, Université de Strasbourg

## Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Annie VINTER

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

Il n'y avait pas de représentant de la tutelle au moment de la visite. Un contact écrit a été pris, avant celle-ci, par le comité d'experts avec la présidence de l'université d' Aix-Marseille 2, qui a fait état de son soutien à l'unité.



# Rapport

## 1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite : 14 février 2011

S'agissant d'une unité en création, la visite s'est déroulée dans les locaux de l'AERES. Le porteur du projet a été entendu pendant 45 minutes pour répondre aux questions des membres du comité d'experts qui ont ensuite analysé le dossier et préparé ce rapport.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

L'unité S.P.O.R.T. est une unité en création. Elle sera localisée dans les locaux de la Faculté des Sciences du Sport de l'université d'Aix-Marseille 2.

Cette unité s'intéresse au sport comme entité systémique, au travers d'une approche plusridisciplinaire dans ses différentes fonctions sociétales, ses différentes formes de pratique et les divers enjeux sociétaux qui y sont associés. Cette unité est organisée autour de trois axes de recherche particuliers, mais qui se veulent complémentaires : (1) Stratégies, management et dynamique socio-économique des organisations, (2) sport et jeu des acteurs, et (3) sport et développement durable. Au-delà de l'ambition d'une production scientifique de qualité, l'unité S.P.O.R.T. veut être un interlocuteur sociétal du sport et des organisations qui s'y rattachent.

- Equipe de Direction :

La gouvernance de l'unité s'appuie sur un comité de laboratoire de cinq personnes, composé du Directeur de l'Unité, des trois responsables d'axe, d'un représentant IATOS et d'un représentant étudiant (master 2 ou doctorant). Aucune indication spécifique n'est fournie quand à la fréquence des réunions de ce comité.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)		7
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)		5
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		1
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)		
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées		3

- Données de production :

Le nombre des producteurs reste faible surtout si l'on considère que les trois enseignants-chercheurs publiants le sont dans des domaines scientifiques qui ne relèvent pas des thématiques de l'unité en demande de création.

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	3
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	0
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	43%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	0
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	0



## 2 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :
  - Pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats

Le projet présenté s'organise en trois axes complémentaires : (1) Stratégies, management et dynamique socio-économique des organisations, (2) sport et jeu des acteurs, et (3) sport et développement durable. Au-delà de l'ambition d'une production scientifique de qualité, l'unité S.P.O.R.T. veut être un interlocuteur sociétal du sport et des organisations qui s'y rattachent. Si les orientations de recherche semblent pertinentes, la taille réduite de l'unité ne semble pas en adéquation avec la diversité des thématiques et des projets envisagés.

L'axe « Stratégies, management et dynamique socio-économique des organisations » est porté par trois enseignants-chercheurs et un PAST. Il porte sur l'étude des organisations sportives publiques et privées, quels que soient leur statut juridique et la nature de leurs activités. L'objectif est d'analyser ces organisations sportives du point de vue de leur stratégie, de leur structure et de leurs habitudes organisationnelles. Le porteur de cet axe s'intéresse aux questions de l'innovation dans ses aspects tant stratégiques, organisationnels et managériaux que financiers, institutionnels et macro-sociétaux. Ces approches s'appliquent plus particulièrement au domaine de la santé, à l'étude des stratégies d'innovation des firmes pharmaceutiques ainsi que les questions soulevées par le brevet au regard des intérêts de ces firmes et des enjeux sanitaires des pays en développement. Ces domaines de recherche demeurent assez éloignés des axes de l'unité S.P.O.R.T. comme en témoignent les publications de cet enseignant-chercheur.

L'axe « sport et jeu des acteurs » est porté par deux enseignants-chercheurs (dont l'un appartient également à l'axe 1) et un PRAG. Il s'intéresse aux problématiques de leadership et de managéral dans les organisations sportives. L'originalité annoncée est d'inscrire cet axe thématique dans le développement durable. Le porteur de cet axe est initialement spécialiste de neurosciences comportementales et plus particulièrement l'extraction des principes généraux qui sous-tendent, au sein du mouvement, la formation de patrons dynamiques cohérents à partir de l'interaction de ses composants individuels. On peut s'interroger sur la capacité de cet enseignant-chercheur à porter scientifiquement cet axe de recherche bien loin de ses préoccupations scientifiques initiales.

L'axe « sport et développement durable » est porté par trois enseignants-chercheurs. Cet axe de recherche vise à produire des connaissances dans trois thématiques différentes que sont la pertinence des politiques sportives au regard du développement durable, la protection de la santé des acteurs du sport et de pratiques sportives non instituées, et la protection de l'environnement dans la pratique sportive. Le porteur de cet axe est initialement spécialiste de physiologie de l'exercice et plus particulièrement de l'étude de l'impact de facteurs climatiques sur la performance et de certaines caractéristiques physiques des équipements sportifs sur cette même performance et sur les caractéristiques intrinsèques des athlètes experts. Cet enseignant-chercheur s'intéresse également à l'étude des facteurs de déviance dans la pratique sportive dans une perspective épidémiologique.

Enfin, il est chargé de développer la cellule Développement Durable pour l'Université de la Méditerranée, depuis fin 2009. Quoiqu'il en soit, on peut s'interroger une nouvelle fois sur la capacité de cet enseignant-chercheur à porter scientifiquement cet axe de recherche, compte tenu de ses compétences de recherche.

Sept enseignants-chercheurs permanents pour trois axes affichés posent un réel problème d'organisation et de densité de recherche. Ce problème est d'autant plus aigu que la plupart des membres de l'unité publient très peu et dans des domaines très éloignés des axes de l'unité. Ce serait donc une véritable reconversion thématique que plusieurs membres de l'unité doivent assurer au cours des prochaines années.

- Quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions

Les publications passées des membres constitutifs de l'unité sont en nombre limité et de niveau globalement faible. On peut repérer trois enseignants-chercheurs considérés comme producteurs selon les critères de l'AERES. Mais ces trois enseignants-chercheurs ont publié dans des domaines et sur des thématiques qui n'ont rien à voir avec les orientations scientifiques affichées dans le dossier de création. Les enseignants-chercheurs qui sont le plus en rapport avec les thématiques de l'unité ne peuvent être considérés comme producteurs au regard des critères de l'AERES.

En matière de thèses, aucun doctorat n'a été soutenu ou n'est en cours sur les thématiques de l'unité. Deux projets de thèses sont néanmoins en discussion pour la rentrée 2011.



- Qualité et pérennité des relations contractuelles

Un point fort concerne la chaire « Société, sport et management », associant la Faculté des sciences du sport et l'IEP d'Aix dans les domaines de la formation et de la recherche. Cette chaire est elle-même une émanation de la Fondation « Santé, port et développement durable » de l'université de la Méditerranée. Neuf projets semblent financés par l'intermédiaire de la chaire, mais sans aucune précision particulière quant à la nature des partenariats mis en place. Dans l'état actuel du dossier, il n'apparaît pas de convention signée avec une quelconque entreprise, association ou collectivité locale ou territoriale. Il s'agit donc d'un atout potentiel mais qui reste difficile à prendre en considération à ce jour.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

La chaire « Société, sport et management », qui n'est pas une chaire d'excellence au sens strict du terme, semble constituer un support favorable à l'obtention de financements, même si ces financements portent sur des montants relativement faibles. Neuf projets semblent actuellement financés mais dans des domaines très différents et sans que l'on puisse réellement trouver une cohérence d'ensemble. Certains des projets listés relèvent par ailleurs de la formation et non pas de la recherche.

L'articulation avec le milieu sportif local, en particulier le club de football professionnel de l'Olympique de Marseille, est un atout original et intéressant. Par l'intermédiaire de la chaire, les membres de l'unité en demande de création peuvent faire état de relations privilégiées avec des acteurs locaux de première importance dans le domaine des pratiques sportives, plus spécifiquement dans le domaine du haut niveau.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

La gouvernance de l'unité s'appuie sur un comité de laboratoire de cinq personnes, composé du Directeur de l'Unité, des trois responsables d'axe, d'un représentant IATOS et d'un représentant étudiant (master 2 ou doctorant). Aucune indication spécifique n'a été fournie quand la fréquence des réunions de ce comité.

Les membres de l'unité sont impliqués dans les formations de niveau master et sont rattachés à l'Ecole Doctorale 463 Sciences du Mouvement Humain.

- **Appréciation sur le projet :**

Le dossier présenté laisse penser qu'associer des compétences hétérogènes ne sera pas forcément facile et que la production scientifique risque d'être assez faible quantitativement et qualitativement, notamment en absence de réelles ressources d'encadrement de thèses sur les thèmes spécifiques des trois axes annoncés. Cette dernière remarque vaut moins pour les professeurs de droit, d'économie et de sciences politiques, annoncés comme chercheurs associés, qui pourraient potentiellement constituer des ressources dans le cadre de stratégies de co-encadrement de thèse.

Sur l'axe « stratégie, management et organisations sportives », les enseignants-chercheurs ne disposent d'aucune publication scientifique sur le thème, bien que des missions de conseil ou/et d'études intéressantes soient menées en lien avec la thématique. Le projet scientifique n'est donc pas solide. L'axe « Développement durable » est plus différenciant et porteur dans le contexte français et surtout plus à même de favoriser des contributions pluridisciplinaires. On peut s'interroger finalement sur la pertinence des découpages envisagés et l'intérêt qu'il y aurait à effectuer des regroupements thématiques, en particulier entre les axes 1 et 3.

Il existe par ailleurs des ressources très complémentaires sur les sujets de l'unité S.P.O.R.T. sur le site Marseillais, d'une part dans les domaines des sciences de gestion au sein de l'Institut d'Administration des Entreprises d'Aix en Provence et d'autre part dans le domaine du droit du sport, au travers du Centre de droit du sport rattaché à la Faculté de Droit d'Aix-Marseille 3. Les enseignants-chercheurs de ces établissements commencent à être reconnus comme des spécialistes en gestion et droit du sport. Compte tenu de toutes ces compétences, un pôle local porteur pourrait se constituer surtout si on se place dans le contexte de la fusion des universités du site d'Aix-Marseille.





- Conclusion :

- Avis global sur l'équipe :

Sur la base des éléments du dossier et des réponses aux questions des membres du comité d'experts, les conditions scientifiques nécessaires à la création de l'unité S.P.O.R.T. ne sont pas réunies.

- Points forts et opportunités :

-On peut repérer des points d'ancrage forts sur le site marseillais en droit du sport et gestion et marketing du sport qui pourraient servir de base à la constitution d'une unité plus solide scientifiquement ou au développement de collaborations

-La chaire « société, sport et management » et l'ancrage dans le réseau sportif local, en particulier l'Olympique de Marseille, constituent des atouts originaux positifs.

- Points à améliorer et risques :

- La question des compétences théoriques et méthodologiques initiales de certains enseignants-chercheurs pose un sérieux problème de légitimité scientifique. Cela se traduit en particulier par :

-une absence de publications significatives dans les thématiques de l'unité en création ;

-une absence d'expertise scientifique réelle au regard des thématiques abordées ;

-une absence de producteurs en relation avec les thématiques de l'équipe ;

- une absence de thèses soutenues ou en cours dans le cadre des thématiques de l'unité.

- Le nombre et la diversité des thèmes de recherche annoncés, eu égard aux forces vives et aux compétences scientifiques présentes au sein de l'unité en projet, ne sont pas de nature à favoriser sa cohérence et son originalité thématiques.

- L'éparpillement qui se dessine doit être mis en regard des thématiques comparables déjà développées dans d'autres unités de recherche existantes sur le territoire national.

- Recommandations :

Préalablement à une demande de création, il conviendrait de développer une expertise scientifique avérée dans les thématiques revendiquées, en positionnant cette expertise spécifique au regard des compétences que l'on peut déjà repérer sur le territoire national.

Il conviendrait également de distinguer clairement ce qui relève de rapports d'études et conseils, d'une part, et ce qui relève de projets de recherche au sens strict du terme, d'autre part. En effet, la confusion des genres, telle qu'elle s'exprime dans le dossier, ne peut être qu'un frein majeur à la production de travaux scientifiques de qualité, et à la définition de l'identité « recherche » de cette unité au plan national, puis international.

Un resserrement des thématiques envisagées est nécessaire car il semble difficile de tout faire, compte tenu des forces vives de l'équipe et de ses compétences. Il conviendrait également que ce resserrement thématique s'effectue en positionnant plus clairement les travaux de l'unité par rapport à d'autres équipes qui existent nationalement dans ces domaines de compétences. Il en va de la cohérence scientifique et de la lisibilité de l'unité dans le paysage national.



<b>Intitulé UR / équipe</b>	<b>C1</b>	<b>C2</b>	<b>C3</b>	<b>C4</b>	<b>Note globale</b>
<b>S.P.O.R.T - Sports, Performance, Organisations, Responsabilités, Territoires</b>	<b>Non noté</b>	<b>Non noté</b>	<b>Non noté</b>	<b>C</b>	<b>C</b>

- C1      Qualité scientifique et production
- C2      Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement
- C3      Gouvernance et vie du laboratoire
- C4      Stratégie et projet scientifique

**Statistiques de notes globales par domaines scientifiques**  
(État au 06/05/2011)

**Sciences Humaines et Sociales**

<b>Note globale</b>	<b>SHS1</b>	<b>SHS2</b>	<b>SHS3</b>	<b>SHS4</b>	<b>SHS5</b>	<b>SHS6</b>	<b>Total</b>
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>82</b>	<b>22</b>	<b>52</b>	<b>57</b>	<b>29</b>	<b>276</b>
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

**Intitulés des domaines scientifiques**

**Sciences Humaines et Sociales**

**SHS1 Marchés et organisations**

**SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux**

**SHS3 Espace, environnement et sociétés**

**SHS4 Esprit humain, langage, éducation**

**SHS5 Langues, textes, arts et cultures**

**SHS6 Mondes anciens et contemporains**

Objet : Réponse au rapport d'évaluation - S2UR120001666 - S.P.O.R.T - Sports, Performance, Organisations, Responsabilités, Territoires - 0131843H - de l'unité S.P.O.R.T - Sports, Performance, Organisations, Responsabilités, Territoires

#### Observations d'Aix-Marseille Université

Les enseignants-chercheurs participants à la demande de création de l'Unité SPORT prennent acte du rapport de l'AERES transmis au porteur de projet le 31 mars 2011. Ce rapport est le fruit de la lecture du dossier transmis à l'AERES en janvier 2011 et d'un échange de 45 minutes entre les experts et le porteur de projet à Paris le 14 février 2011. La présente réponse, se devant d'être circonstanciée, n'a pu être transmise qu'après la date de la réunion de notation à l'AERES (tenue le 4 avril 2011), ce qui est pour le moins regrettable.

Sur le fond, nous regrettons que le rapport mette en exergue les faiblesses objectives du dossier (il serait vain de les nier : i.e. manque de culture de publication, défaut de publications reconnues dans les axes visés, etc.) sans les pondérer par les forces, qui elles aussi existent (pluridisciplinarité des acteurs, reconversions thématiques accompagnées par CRCT ou mission universitaire, ancrage dans le monde sportif incontestable, financements via la Chaire SSM, apport de chercheurs associés, etc.).

Précisément, le lien organique entre la chaire « Société, Sport et Management » (SSM, créée en 2007 ; donc n'émanant pas de la Fondation « Santé, Sport et Développement Durable » mais *a contrario* ayant servi de support à la création de celle-ci) et le projet SPORT ne semble pas avoir été correctement perçu. Pourtant, ce sont très exactement les mêmes enseignants-chercheurs du projet SPORT qui depuis 3 ans capitalisent des travaux en réponse à une demande sociale (audit de projets, accompagnements de sportifs et d'équipes de haut niveau, modélisation d'organisations sportives, organisation de colloques). Ces travaux ne se réduisent pas seulement à du « conseil et de l'expertise », même si des actions de cette nature existent. Pour preuve, l'organisation d'un colloque à l'IEP d'Aix en Provence sur le modèle sportif français et ses perspectives d'évolution (en présence de Denis Masségli, Président du CNOSEF, auteur d'une communication) a donné lieu à l'édition d'un ouvrage actuellement sous presse chez Hermès (15 chapitres dont certains sont en liaison directe avec les axes du projet). Certes, il ne s'agit pas de publications internationales à fort impact factor et à comité de lecture, mais cet ouvrage atteste de la mise en œuvre d'une démarche de production de savoirs en relation avec les exigences de l'AERES (i.e. celles des sciences non expérimentales, e.g. le droit, les sciences politiques, la sociologie, etc.) et de

notre fort ancrage dans le mouvement sportif (le fondement même du projet SPORT). La mention de ce colloque et de l'ouvrage attendant a été faite lors de l'audition par le porteur de projet.. La Chaire SSM est présentée dans le rapport comme un « *atout potentiel mais qui reste difficile à prendre en considération à ce jour* ». Pourtant des projets sont déjà financés, des partenariats attendants avérés (e.g. avec les 3 CROS sud-est pour l'organisation en octobre 2010 au sein de l'université des assises interrégionales du sport et du développement durable, avec ouverture sur des suites à donner en 2011 et 2012), des possibilités de publications à la fin de ces études existent. A ce jour via la Chaire SSM, les membres du projet SPORT disposent d'un budget (depuis 2007) d'approximativement 100 k€, renforcé d'un contrat triennal recherche et développement de 50 k€ annuel et doté d'un contrat CIFRE en cours d'installation avec l'Olympique de Marseille. Cette ressource et ce partenariat sont donc une réelle force. Cet état de fait a été brièvement discuté lors de l'audition, et la signature d'une convention cadre entre l'université de la Méditerranée (par la chaire SSM) et l'Olympique de Marseille en décembre 2010 a été présentée. Ainsi, l'assertion : « *Dans l'état actuel du dossier, il n'apparaît pas de convention signée avec une quelconque entreprise, association ou collectivité locale ou territoriale* » est infondée.

Il pourrait paraître utile de rappeler ici que ce fort ancrage dans le mouvement sportif (incluant le haut niveau) et les réponses à une demande sociale récurrente via la chaire étaient précisément la démarche initiatrice du projet SPORT : modéliser nos savoirs et savoir-faire à des fins de productions scientifiques. La pertinence de cette approche ne semble avoir été mesurée qu'à l'aune d'une analyse bibliométrique des participants au projet SPORT.

Cette analyse bibliométrique conduit dans le rapport à mettre en doute la capacité de portage des 3 axes ou thématiques de l'unité. Le porteur du premier axe, dont le niveau d'expertise et de compétences est reconnu au plus haut niveau dans son champ (le management et la haute performance), est aussi le représentant de sa communauté dans l'instance scientifique qui dirige et organise le sport de haut niveau en France, l'INSEP. Il se proposait dans le projet SPORT de rapprocher deux univers qui culturellement n'ont de cesse de s'éviter, voire de s'opposer. Le porteur du second axe est en reconversion thématique dans le cadre d'un CRCT d'une année avec un encadrement de type mentorat mené par le Pr Antoine Soubeyran (PREX émérite en Sciences Economiques, professeur associé du projet SPORT). Le dernier axe est porté par un Professeur des universités, chargé de mission depuis 15 mois sur le Développement Durable, et ayant déjà accompli une reconversion thématique réussie dans son cursus universitaire (H index : 21). Ces enseignants-chercheurs ne sont pas isolés puisque des chercheurs associés (e.g. le Pr Duval, directeur de l'IEP d'Aix en Provence) se sont déclarés solidaires de la demande de création de l'unité SPORT en acceptant les co-encadrements de thèse. Pour autant, l'idée avancée dans le rapport de regrouper les axes 1 et 3 pour en faciliter le portage nous paraît pertinente.

L'analyse bibliométrique des membres du projet conduit le comité à ne dénombrer que 3 enseignants-chercheurs « producteurs » (3/7 EC, soit 43% de l'effectif) ce qui a été jugé notablement insuffisant. Les deux collègues juristes co-porteurs de l'axe 3 sont « publiants » au regard des considérations liminaires de la Liste des revues AERES pour le domaine DROIT, et des revues inscrites sur cette même liste (Périodiques juridiques –

Publications en série - mise à jour le 30/06/10 ; Cf. <http://www.aeres-evaluation.fr/Publications/Methodologie-de-l-evaluation/Listes-de-revues-SHS-sciences-humaines-et-sociales>). Ainsi, sur la période 2006-2010, le premier collègue est rédacteur d'un ouvrage et seul auteur de sept contributions aux Cahiers du Droit du Sport (revue indexée sur la liste « AERES Droit », et portée par les collègues « reconnus » du Centre du droit du sport dont le comité nous suggère de nous rapprocher ; voir ci-dessous). Le second collègue juriste est premier rédacteur d'un ouvrage et seul auteur de deux contributions aux Cahiers du Droit du Sport.

Dans le corps du rapport et dans sa conclusion synthétique, certaines positions nous semblent constituer des freins, voire des verrous à la créativité scientifique. Ainsi, la notion de légitimité scientifique, présentée comme un pré-requis pour aborder de nouvelles problématiques scientifiques, confine à l'enfermement disciplinaire. La démarche proposée dans le rapport pour créer de nouveaux champs de recherche est indiquée clairement : *« Préalablement à une demande de création, il conviendrait de développer une expertise scientifique avérée dans les thématiques revendiquées. Le développement d'une recherche à l'interface, voire au dessus des disciplines est une obligation pour certains sujets sociétaux criants d'actualité et pour lesquels la politique interpelle la science (cohésion sociale, violence, Développement Durable, etc...et pour lesquels le sport n'est pas étranger). Dans le cas du Développement Durable, l'approche holistique est la norme : la science (naissante) du Développement Durable est une nouvelle discipline, pas un agrégat de disciplines (Cf le site internet du journal international « Sustainability Science » porté par l'Université Today de Tokyo). Sur le sujet du Développement Durable, les productions scientifiques sont le fait de chercheurs qui ont dépassé les niveaux d'analyse liés à leurs champs disciplinaires d'origine, c'est une obligation quand s'intéresse à des sujets globalisants.*

Pour sécuriser le projet de création d'une unité sur le SPORT dans le périmètre local, le rapport suggère l'idée d'un rapprochement avec les enseignants-chercheurs de *« l'Institut d'Administration des Entreprises d'Aix en Provence et d'autre part dans le domaine du droit du sport, au travers du Centre de droit du sport rattaché à la Faculté de Droit d'Aix-Marseille 3 »*. Cette proposition a vaguement été évoquée lors de l'audition à l'AERES, et ses limites discutées. A priori, elle peut sembler pertinente. Elle pourrait s'envisager dans le cadre d'un projet porté au sein d'Aix-Marseille Université. Dans la nouvelle université, on peut penser que les logiques de territorialité (clairement évoquées lors de l'audition par le porteur de projet) s'atténueront au profit d'une vision plus pragmatique de l'intérêt collectif à porter et fédérer une recherche dans le domaine du sport. Toutefois, la spécificité de nos trois axes ne se retrouve nullement dans aucun autre laboratoire du périmètre local. De plus, confiner les champs de recherches que nous proposons d'ouvrir au marketing ou au droit est réducteur. Revendiquant ostensiblement dans la demande de création de l'unité, une démarche partenariale et collaborative pour étudier le sport, nous avons analysé les pistes de rapprochement des forces locales et tenter de définir des projets d'intérêt commun avec *« les enseignants-chercheurs de ces établissements [qui] commencent à être reconnus comme des spécialistes en gestion et droit du sport »*. Cependant, l'augmentation de notre masse critique nous renvoie aux projets portés au sein de ce *« pôle local porteur »* suggéré par les experts. En quoi l'apport des juristes d'Aix-Marseille 3 augmenterait-il la légitimité contestée dans nos axes 2 (jeu des acteurs-leadership) et 3 (développement durable), la qualité scientifique perçue des enseignants-chercheurs du projet SPORT, et réduirait

l'apparente dispersion (reprochée) de nos projets? La recommandation d'un rapprochement avec l'IAE d'Aix en Provence et donc, son laboratoire le CERGAM, est recommandée malgré l'absence d'un axe de recherche « SPORT » au sein de cette « très grande » UPRES (Cf. <http://www.cergam.org/axes-de-recherche/>). En fait, seul un collègue, chercheur associé de cette unité focalise ses travaux de recherche sur le sport (i.e. au marketing de l'évènement sportif), avec des approches clairement éloignées.

En accord avec les deux autres établissements d'Aix-Marseille

Le Président  
de l'Université de la Méditerranée

  
Yvon BERLAND



Le Vice-président du Conseil Scientifique  
de l'Université de la Méditerranée

  
Pierre CHIAPPETTA